



Edition n° 3 - CSE du 12 mars 2024

~~~~~

### **CONSULTATION ORGANIGRAMME DE LA CAISSE**

Les élus ont été consultés sur le nouvel organigramme. Pour mémoire, la réorganisation vise à aligner globalement tous les départements et services en terme de structures et de niveaux d'encadrement. De nombreuses questions ont été posées lors de cette consultation, les élus estimant que les documents papier mis à disposition nécessitaient d'être clarifiés. L'organigramme tel que présenté appelle des remarques, notamment, par exemple, sur le taux d'encadrement de certains services, remarques qui seront formulées précisément dans l'avis rendu.

**Les élus CFDT et CGT rendront l'avis demandé dans les délais impartis, avec leur argumentaire. Les élus FO ont rendu un avis favorable en séance.**

~~~~~

OUTIL VIZNIR AU SERVICE IJ

Les élus ont été consultés sur le déploiement d'un nouvel outil de liquidation des indemnités journalières, développé par la caisse du Lot-et-Garonne. Il s'agit d'un outil, qui permet de cibler et d'extraire des dossiers, souvent complexes, qui ne peuvent être traités via les injecteurs et échéanciers, ou corbeilles dans les délais. Le ciblage peut être ajusté en fonction des choix définis par la caisse et les dossiers sont et restent ensuite visibles à la fois par l'encadrement pour le pilotage, et également par les agents à qui les dossiers sont affectés, jusqu'au paiement de l'arrêt. Le dossier est traité de bout en bout par le même agent. Un test sera effectué avec 1 groupe de 5 agents confirmés et un cadre, à compter de début mai, si l'outil est transmis suffisamment en amont.

Les élus FO et CFDT ont rendu un avis favorable en séance. Pour la CFDT, il y aura toutefois des points de vigilance qui seront abordés dans l'argumentaire de l'avis. Les élus CGT rendront l'avis demandé dans les délais impartis.

~~~~~



~~~~~

BILAN DES HEURES SUPPLEMENTAIRES 2023

Les élus ont été consultés sur le bilan des heures supplémentaires pour l'année 2023. Ces heures, en nombre conséquent, interrogent sur l'équilibre entre la charge de travail de la caisse et les ressources affectées.

Total des heures supplémentaire en 2023 : 4708 h
Total des heures complémentaires en 2023 : 2179 h
Coût total en euros pour 2023 : 1287 256,48

Les élus CFDT ont également rappelé qu'ils attendent le bilan des heures écartées ; celui-ci devrait être communiqué au CSE du mois d'avril 2024.

Par ailleurs, ils évoquent l'effet mécanique des contrats à 36h pour les nouveaux embauchés qui, en front office, génère automatiquement des débordements. La Direction précise que les consignes ont changé et qu'elle est favorable au contrat de 38h, dès l'embauche. Les chiffres devraient donc s'en ressentir sur le bilan 2024.

Les services dans lesquels le plus d'heures supplémentaires ont été effectuées sont l'accueil, le DRM, les PNI et les IJ.

Les élus CFDT et CGT rendront l'avis demandé dans les délais impartis, avec leur argumentaire. Les élus FO absents lors de ce point n'ont pas rendu d'avis en séance.

~~~~~



~~~~~

MARCHE DE PRESTATIONS SOCIALES D'ENTREPRISE

Ce point avait été abordé en information au CSE de juillet 2023, et suite aux appels d'offres réglementaires, c'est la société LUMANISY qui a été retenue. La prestation consiste à mettre à disposition des salariés, les services d'une assistante sociale dédiée, pour les accompagner sur des problématiques rencontrées dans le cadre professionnel que personne. L'assistante sociale sera présente le 1^{er} mardi et le 3^{ème} jeudi de chaque mois à compter du 2 avril 2024, de 8h à 12h15 et de 13h15 à 16 dans le bureau 408, principalement, avec une possibilité de visioconférence pour les centres et agences extérieurs ou les agents en télétravail. Les RDV pourront être pris en présentiel, lors des permanences au siège, par téléphone ou mail directement auprès de l'assistante sociale, par téléphone via un numéro de plateforme gratuit 7J/7 de 8h à 17h30, ou via le formulaire qui sera mis à disposition sur le site internet du prestataire. A titre exceptionnel, les agents pourront débadger sur les plages fixes pour assister à leur RDV, sans compensation horaire. La prestation a un coût mensuel de 1038,00 euros TTC pour la caisse.

Les élus CFDT et CGT ont rendu un avis favorable en séance. Les élus FO absents lors de ce point n'ont pas rendu d'avis en séance.

~~~~~

## AUDIT SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES

C'est la société OPTAES qui a été retenue pour réaliser l'audit du service relations internationales. C'est la société qui offrait la prestation la plus large et la plus structurée, et qui par ailleurs a déjà l'habitude de travailler avec des CPAM et organismes similaires. Le but de cet audit est vérifier l'adéquation charge/moyen et d'optimiser les process, les pôles TRAM RI ne travaillant pas tous de la même façon dans toutes les CPAM. L'audit va durer 4 mois, à l'issue desquels un plan d'action sera proposé.

~~~~~



~~~~~

## **POINT SUR LES DEMANDES DE TELETRAVAIL 2024**

Le **bilan provisoire** suite à la mise en place du nouvel accord télétravail s'établit comme suit : Sur 255 demandes reçues, 3 ont fait l'objet d'un refus total. Les demandes ayant fait l'objet d'un accord partiel (1 jour accordé sur les 2 demandés) ne sont pas comptabilisées comme des refus. Les accords sont répartis comme suit : 50 accords sur un formule à 1 jour, 185 accords sur un formule à 2 jours, et 7 sur la formule à 3 jours.

~~~~~

GESTION DES TELECOMMANDES DU PARKING

La gestion des télécommandes du parking est transférée de la gestion administrative au DRM.

~~~~~

## **BILAN DES POINTS DE COMPETENCES ET PROMOTION**

64 promotions ont été attribuées, 135 personnes ont bénéficié d'attribution de points de compétences et 1144 points ont été attribués

4 personnes ont bénéficié d'un cumul points de compétence/promotions

Des points majorés ont également été attribués selon la répartition suivante :

3 points majorés au RI, 2 x 3 points majorés à l'invalidité pour 2 agents, 3 points majorés à la MAS et 7 points majorés à la GDR.

Les listes ont effectivement été modifiées par la Direction, mais pas uniquement pour des refus, la Direction a également proposé des personnes qui ne figuraient pas sur les listes proposées. La Direction souhaite que la publication nominative, telle qu'effectuée les années précédentes, soit validée dans le cadre d'un accord syndical. Les bénéficiaires des points et promotions conservent, quoi qu'il arrive, la possibilité de refuser que leur nom soit publié.

~~~~~



~~~~~

## ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

### **Concernant le pôle prêt :**

il a été décidé qu'il serait possible de prendre en compte un changement éventuel de situation de l'agent, s'il entraîne une baisse importante de ses ressources.

L'avis d'impôts N-1 sera toujours demandé, mais l'agent pourra produire ses 3 derniers bulletins de salaire pour justifier d'un écart important.

Le montant mensuel des revenus ne devra pas excéder 3500 euros par personne, et 7000 euros pour un couple.

~~~~~

Une boîte aux lettres va être mise en place devant la permanence du CSE pour permettre aux agents d'y déposer directement leurs demandes de participation, en dehors des horaires d'ouverture.

~~~~~